



➊ Bien comprendre ma facture  
**Concrètement, que payez-vous ?**

100 % du montant de votre facture revient à l'eau pour investir dans le patrimoine, protéger la ressource et, bien sûr, vous fournir les services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Votre facture finance les réseaux de 3 organisations publiques complémentaires : l'Agence de l'eau, le syndicat



**Découvrez la lettre d'information 2024**

La lettre d'information est transmise tous les ans aux abonnés, en complément de leur facture. Découvrez-la tout de suite en format numérique !

**RESE'EAU : la lettre d'information pour les abonnés**

Tous les ans, les abonnés reçoivent une lettre d'information en complément de leur facture. Ce document annuel apporte des précisions, des conseils ou des actualités sur l'activité de la RESE.

Dans l'édition 2024, découvrez les clefs pour bien comprendre votre facture, des informations sur la qualité de l'eau distribuée au robinet, ce qu'il faut savoir pour prévenir les risques d'interruption de service en assainissement collectif ainsi que des astuces pour réduire votre consommation.

Enfin, la RESE donne rendez-vous aux usagers lors de manifestations organisées dans le cadre des 70 ans, pour célébrer cette année anniversaire.

Découvrez la lettre d'information 2024 en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Télécharger la lettre d'information 2024](#)

